



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Compagnie fonciere de credit

Question écrite n° 44994

### Texte de la question

M. Marc Le Fur appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation dramatique de la Compagnie fonciere de credit due, semble-t-il, a de graves erreurs de gestion. Il souhaiterait tout d'abord que lui soit confirmée ou infirmée la véracité de certaines informations parues dans la presse. Il semble, en effet, qu'un ancien directeur de cet établissement, nommé en 1989 et révoqué en 1995, aurait reçu des indemnités de départ substantielles, de plus de 2 millions de francs, alors que la Compagnie fonciere de credit déplorait, a cette date, un passif accumulé de 1,8 milliard de dettes. Ce même dirigeant aurait ensuite été réintégré dans son corps d'origine, celui des administrateurs civils au sein du ministère de l'économie et des finances. Dans le cas où ces informations seraient vraies, il lui demande quelles actions sont envisagées dans ce dossier et de manière plus générale afin d'éviter à l'avenir de tels abus.

### Données clés

**Auteur :** [M. Le Fur Marc](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44994

**Rubrique :** Banques et établissements financiers

**Ministère interrogé :** économie et finances

**Ministère attributaire :** économie et finances

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 novembre 1996, page 5856